



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **23**

Procurations : **9**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :
Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) – Avenant à la convention

SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le mercredi 14 janvier 2026 s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLOU-CHENOT à Sophie DELAIGUE,
Monique DURAND-PRADAT à Hélène BOUDON,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS,
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Christophe MANKA à Martine MUÑOZ,
Sérap ALP à Francis ROUX,
Farida LAID à Bernard DUNIAT,
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Martine MUÑOZ

AVENANT À LA CONVENTION OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), et notamment son article 157 ;
- **Vu** la convention d'Opération de Revitalisation de THIERS signée en mars 2020, validée par avenant de Projet à la convention cadre du 12 octobre 2018 ;
- **Vu** la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain » signée le 9 juin 2021 entre l'Etat, la Communauté de communes THIERS DORE ET MONTAGNE, la Commune de PUY-GUILLAUME, la Commune de COURPIERE et leurs partenaires ;
- **Vu** la délibération n°20230323-60 du 23 mars 2023 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne approuvant les termes de la convention-cadre pluriannuelle des Opérations de Revitalisation du Territoire de COURPIERE et PUY-GUILLAUME ;
- **Vu** la délibération n°2 du 6 mars 2023 de la Commune de COURPIERE approuvant les termes de la convention-cadre pluriannuelle des Opérations de Revitalisation du Territoire de COURPIERE et PUY-GUILLAUME ;
- **Vu** la délibération n°2023/014 du 2 mars 2023 de la Commune de PUY-GUILLAUME approuvant les termes de la convention-cadre pluriannuelle des Opérations de Revitalisation du Territoire de COURPIERE et PUY-GUILLAUME ;
- **Vu** la délibération n°8 du 25 avril 2023 de la Commune de THIERS approuvant les termes de la convention-cadre pluriannuelle des Opérations de Revitalisation du Territoire de COURPIERE et PUY-GUILLAUME ;
- **Considérant** la prorogation du programme Petites Villes de Demain par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au 31 décembre 2026 ;
- **Considérant** la nécessité de faire un avenant pour proroger la durée de validation de ladite convention ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** l'avenant n°1 de prorogation de la convention PVD jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

La secrétaire de séance,


Martine MUÑOZ

Le Maire,


Stéphane RODIER

